

Communiqué de presse

Des arbres pour nos paysages de demain

Cette année encore, le CPIE relance une opération de plantation d'arbres. Ce sont 500 arbres de cinq essences différentes qui seront fournis aux communes, agriculteurs et particuliers candidats à la plantation.



Vieux murier sur la commune de la Roche-Clermault



Amandier sur la commune de Chinon

L'objectif de cette campagne de plantation vise un maintenir la qualité de nos paysages ruraux. Bon nombre d'arbres isolés ou en alignement ont disparu ces 30 dernières années, victimes des derniers remembrements, des marchands de bois et de l'évolution des pratiques agricoles. Aujourd'hui, il apparaît important de réimplanter en bordure de champs et de chemins, des essences autrefois caractéristiques du Chinonais : Cette année, les essences proposées sont le Murier blanc, autrefois planté en Touraine et en Anjou pour l'élevage du ver à soie, le noyer et l'amandier, plantés pour leurs fruits et enfin le cormier et le Chêne sessile.

Le CPIE inscrit son action dans le cadre de la politique « L'arbre dans le paysage Rural de Touraine » mise en œuvre par le conseil général d'Indre et Loire. Ce dernier finance l'action du CPIE dans le cadre plus vaste de sa politique de plantation de haies et d'arbres à l'échelle du département.

Qui peut bénéficier de cette action ?

Le territoire concerné est celui du pays du Chinonais, à savoir les cantons de : Chinon, l'Ile Bouchard, Richelieu, Ste Maure de Touraine, Bourgueil, Azay le Rideau.

Communes, particuliers, agriculteurs peuvent bénéficier de ces plantations, à condition que l'implantation des arbres corresponde aux objectifs de l'action. Ceux-ci devront avant tout se situer en milieu rural et agricole et être visibles de l'espace public (routes, chemins). Sont proscrites, les plantations en milieu urbain, dans les jardins d'agrément, les parcs, les zones pavillonnaires et résidentielles.

Comment s'inscrire et quand planter.

Le CPIE lance aujourd'hui les inscriptions pour les plantations 2014. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour nous renvoyer les coupons d'inscription que vous pouvez récupérer dans votre mairie ou nous appeler directement au 02 47 95 93 15.

En mai ou juin, un technicien du CPIE prendra contact avec vous et se déplacera pour valider les emplacements de plantation, définir précisément le nombre d'arbres et le type d'essence en fonction de la localisation et du type de sol.

Les arbres seront des baliveaux d'environ 1,5m de haut et seront fournis racines nues. Cet automne, le CPIE organisera la distribution des plants et vous donnera tous les conseils utiles pour que vous puissiez procéder à la plantation dans de bonnes conditions.



Prise de mensuration d'un beau noyer !

Un inventaire des arbres de plein champ

Parallèlement aux actions de plantation et pour la quatrième année consécutive, le CPIE mène un travail d'inventaire et de cartographie des arbres de plein champ. L'objet de ce travail est d'avoir une vision d'ensemble de ce patrimoine méconnu afin d'orienter la politique de plantation mise en œuvre (Essences en danger, territoires sinistré...) Les cantons de Chinon, l'île Bouchard et Ste Maure ont été inventoriés entre 2011 et 2013. En 2014, ce sont les communes du canton de Richelieu qui feront l'objet de cet inventaire.